

VILLE D'OULLINS

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL IN EXTENSO DE LA SEANCE PUBLIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL

2 Mars 2023

ORDRE DU JOUR

**Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du
2 février 2023.**

1 – Rapport d'orientation budgétaire 2023.....	14
2 – Attribution d'une bourse initiatives jeunes – association Actes Lyon.....	28
3 – Convention de partenariat relative à l'apiculture en milieu urbain.....	30
4 – Candidature au Label 100% EAC (Éducation Artistique & Culturelle).....	32
5 – Soutien aux victimes du tremblement de terre en Turquie et en Syrie.....	35
6 – Vœu achat groupé d'énergie pour la mise en place d'un bouclier tarifaire pour les collectivités locales.....	36

-0000000-

-La séance est ouverte à 19 H 00-

-000-

Mme POUZERGUE.- Bonsoir à tous, bienvenu à ce public nombreux car ce n'est pas habituel dans nos conseils municipaux.

-Brouhaha dans la salle-

Je précise que le public n'a pas la parole dans notre règlement. Nous allons commencer notre Conseil municipal.

Monsieur DELORME procède à l'appel.

PRÉSENTS :

Christian AMBARD - Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Cédric BARBIERO - Tassadit BELLABAS - Claire BELISSEN - Christine CHALAND - Jean- Louis CLAUDE - Patricia DAUVERGNE - Clément DELORME - Benjamin Giron - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Alexandre HEBERT - Frédéric HYVERNAT - Jean-Charles KOHLHAAS - Pierre LAFORETS - Philippe LOCATELLI - Bertrand MANTELET - Solange MARTELLACCI- Anne PASTUREL - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Christiane PLASSARD - Clotilde POUZERGUE - Louis PROTON - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Bertrand SEGRETAIN - Philippe SOUCHON - Gorges TRANCHARD - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Jean-Luc VIDALOT

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Anne-France ARGANS pouvoir à Christian AMBARD
Anaëlle CAILLET pouvoir à Christine CHALAND

-000-

Mme POUZERGUE.- Je nomme secrétaire de séance Monsieur LAFORETS.

Avant que nous démarrions la séance du Conseil municipal, j'ai des demandes d'interventions préalables. En revanche, si cela ne se passe pas dans le calme, je serai dans l'obligation de faire évacuer la salle. Je donne la parole à Monsieur KOHLHAAS.

M. KOHLHAAS.- Merci Madame la Maire. Je souhaite également que ce Conseil municipal se déroule dans le calme pour que l'on puisse entendre toutes les expressions.

Cette intervention préalable qui n'est pas dans nos habitudes, contrairement aux pratiques régulières en conseils de la Métropole a pour objet d'indiquer que ce Conseil municipal se tient dans un contexte inédit, et j'espère que je n'en ferai pas beaucoup d'autres.

Vous avez annoncé, avec le Maire de Pierre-Bénite, et à la surprise générale, votre volonté de fusionner nos deux communes et de le faire vite. Vous avez invoqué l'histoire en rappelant que nous ne faisons qu'une commune et que nous avons été séparés en 1870. L'histoire ne peut se résumer à un tel raccourci. Sinon, pourquoi ne pas remonter tant qu'à faire jusqu'aux romains et ne souhaiter qu'une seule commune nommée Lugdunum sur tout le territoire de la Métropole.

-Applaudissements dans la salle-

La séparation de ce territoire en deux paroisses a abouti après 50 années de conflits entre « Pierre-Bénite » la monarchiste et « Oullins » la républicaine. Ces conflits devant sans doute trouver leur source dans des territoires très différents géologiquement, donc sociologiquement, et en termes d'activité. Les agricultures n'étaient pas les mêmes, l'industrialisation ne s'y est pas faite de la même façon et aux mêmes époques. Et depuis, parce que depuis 1870 il y a une histoire, notre histoire commune avec Pierre-Bénite a été plutôt moins riche qu'avec d'autres communes comme La Mulatière, Saint-Genis-Laval, voire Lyon.

Vous avez raison, pour construire un projet, il faut connaître son histoire et son passé. Pour savoir où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient. Le résumé que je viens de faire n'est qu'un raccourci, certes un peu plus long que le vôtre, mais doit nous inviter à prendre connaissance des travaux existants sur les histoires respectives d'Oullins et de Pierre-Bénite, pour comprendre que si nous avons des passés communs, ils étaient particulièrement conflictuels, et pour reconnaître que nous avons d'autres passés communs avec d'autres communes beaucoup plus coopératives.

La majorité à laquelle vous apparteniez a d'ailleurs travaillé sous le mandat précédent, celui de François-Noël BUFFET, à une potentielle fusion avec la ville de La Mulatière. Travail associant pendant plusieurs années des élus des deux villes et sans doute un peu moins clandestin et confidentiel que celui que vous auriez mené avec le Maire de Pierre-Bénite, mais qui n'a pas abouti. Je parle de la fusion avec La Mulatière.

La loi sur les fusions de communes a maintes fois évolué ces dernières années. La dernière fois étant en 2019 pour simplifier énormément la possibilité de fusion, au point d'émouvoir les parlementaires républicains qui avaient alors déposé un projet de Loi exigeant qu'à chaque fusion, un référendum soit mis en place. L'esprit de cette loi de 2019 voulait permettre à des petites communes, fragiles, et ayant peu de moyens, de se rassembler pour mutualiser leurs forces. En France, la moitié des 36 000 communes ont moins de 500 habitants. Moins de 1000 communes de France sont aussi grandes, ou plus grandes, que Pierre-Bénite.

Dans le même esprit, le rapport parlementaire de la mission du Sénat présidée par M. BUFFET sur les métropoles envisageait de possibles fusions de communes au sein de la Métropole. Il pensait bien sûr à des communes de la Métropole qui, petites, n'ont pas de police municipale, pas d'équipement culturel, pas de médiathèque, essentiellement dans les Monts d'Or ou le Val de Saône.

Il est aisé de comprendre qu'une éventuelle fusion d'Oullins et de Pierre-Bénite ne correspond ni à l'esprit de la loi, ni à celui du rapport du sénateur François-Noël BUFFET.

Au-delà de ce qui n'est vraiment pas une évidence pour nous, au-delà de ce qui ne semble pas présenter beaucoup d'intérêt pour beaucoup d'Oullinois et de Pierre-Bénitains, nous ne fermons pas la porte à une réflexion, une analyse objective et une construction collective d'un projet d'ampleur qui peut transformer en profondeur Oullins et donc la vie de ses habitants.

À cette fin, il est nécessaire de faire des études d'impacts sur de nombreuses thématiques : Situation budgétaire des deux communes, ce dont nous parlerons tout à l'heure dans le cadre du rapport des orientations budgétaires ; Fiscalité ; Ressources Humaines ; Besoin d'équipements ; Bilan environnemental ; Analyses foncières ; Diagnostic des besoins sociaux ; Bilan et prospective de la vie associative et culturelle ; Développement économique, bien sûr.

Nous ne fermons pas la porte à une réflexion et à un débat, mais que ce soit réellement co-construit et complet. Si toutes ces études d'impacts nécessaires à une prise de décision en connaissance de cause telles que prévues par la loi ont été faites, nous vous demandons de les communiquer à tous les élus et de les rendre publiques de toute urgence. Si elles n'ont pas été faites, il faut en débattre et délibérer pour les mettre en œuvre rapidement et acter publiquement que le temps de les produire, de les diffuser et d'en débattre avec la population ne permet pas de maintenir votre souhait de fusion dès janvier prochain et de reporter cette échéance.

Enfin, conformément au projet de loi porté par vos parlementaires en 2019 et à l'évidence qu'un tel projet d'une telle importance doit recevoir l'assentiment de la population dans une démocratie qui se respecte, nous souhaitons que ce projet soit soumis à concertation, puis à référendum et soit porté au débat lors des prochaines élections municipales.

-Applaudissements-

Mme POUZERGUE.- Madame SECHAUD, vous avez la parole.

Mme SECHAUD.- Merci.

Nous avons toutes et tous appris la semaine dernière par voie de presse l'existence d'une nouvelle molécule chimique nocive ! Deux chercheurs en la personne de Mme POUZERGUE et de Mr MOROGE ont eu l'idée de fusionner les perfluorés de l'usine chimique de Pierre Bénite et les résidus chimiques détectés dans le sol des friches SNCF d'Oullins. Nos deux scientifiques auraient même désigné des cobayes ! Qui sont-ils ? Celles-là et ceux-là même qui l'ont appris par la presse, près de 40 000 habitantes et habitants, celles et ceux dont la santé est directement menacée par ces substances.

Ce scénario, que l'on dirait emprunté à un mauvais film de science-fiction sur fond d'irrespect, est bien réel. Irrespect ? mais de qui, de quoi, me direz-vous ?

Irrespect des Oullinoises et des Oullinois, qui n'ont pas été consulté/es, mais que notre chercheuse ad hoc pense convaincre après que la décision ait été prise. Irrespect de la démocratie, quand les élu/es, elles et eux aussi, ont été tenu/es dans l'ignorance. Et savez-vous qui sont les héros de ce manque de respect ? Nos chercheurs en herbe, hissés en juin 2020 par les électrices et les électeurs première et premier magistrat, d'une des deux communes. Notre système démocratique a en effet demandé dans les urnes l'avis des habitantes et des habitants qu'elles et ils se sont forgés sur la base d'un programme électoral. Cherchez l'intruse : la fusion, il n'en était pas question.

De toute évidence, nos deux scientifiques se sont donc lancés dans la recherche très récemment, elle et il, viennent juste d'être diplômés. Mais qui est donc leur directeur de recherche ? Le synopsis de ce très mauvais film suffit à le découvrir...

Commençons par le commencement : Nos deux scientifiques ne partent pas de rien. Ils s'appuient sur les lois, la première, celle du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales qui donne possibilité aux communes de se regrouper et de créer une commune nouvelle. Il est vrai que la loi est faite pour les communes rurales. Puis la loi de 2015, enfin celle du 1^{er} Août 2019 qui vise à adapter l'organisation des communes nouvelles à la diversité des territoires.

2019, tiens, tiens, avez-vous bien entendu ? Nos néo-scientifiques n'auraient-ils pas épluché toutes les publications avant de se lancer ? Le 16 octobre 2019 en effet, le groupe LR auquel ils appartiennent fait une proposition de loi visant à introduire l'obligation du référendum lors de la création de communes nouvelles. Mince, nos deux chercheurs locaux seraient-ils si inexpérimentés et si mal conseillés qu'ils auraient omis cette étude ? Pourtant, ils se targuent d'en posséder des études, celle d'organismes extérieurs, celle d'un cabinet spécialisé, jamais vues, juste des mots, reconnaissons que tout cela n'a rien de très scientifique.

On attend donc les études préalables de nos deux néo-chercheurs à eux, chiffres à l'appui, démontrant les avantages financiers, notamment d'une hypothétique fusion, par un Facebook-live ridiculisé à juste titre par les internautes qui n'ont retenu que la métaphore de la tondeuse pour justifier la fusion de deux villes de taille moyenne en première couronne de la Métropole de Lyon.

Il fut un temps, nous assènent nos jeunes chercheurs, en mal de contes, où le hameau de Pierre Bénite était regroupé avec la commune d'Oullins. Il fut un autre temps où le hameau furieux s'est détaché de sa ville mère. Oh, mais comme il serait merveilleux de redonner vie à ce conte, ont pensé nos enfants chercheurs qui n'avançaient pas dans leur recherche.

On est en droit de s'étonner de ce manque de préparation car Madame la Maire avait de quoi se ressourcer avant d'envisager une telle décision. Qu'aurait trouvé notre chercheuse si elle avait voulu se documenter ? Une longue identité historique et culturelle construite au fil des siècles, qui se cultive, se transmet, peut s'adopter, mais qui ne se vend pas.

En lieu et place de la précipitation de Mme POUZERGUE, de Mr MOROGE et de leur directeur de recherche, posons-nous un instant, engageons ce travail préliminaire à leur place, nous habitantes et habitants et élu/es, et considérons dans le temps présent l'unicité en France de l'entente oullinoise entre catholiques et protestants, un modèle d'œcuménisme, se dit-il partout ! De quoi être fier d'être Oullinoise ou Oullinois ! Entamons nous-mêmes les recherches et que découvrons-nous quelques siècles en arrière pour expliquer Oullins ? Que suite à l'Edit de Nantes en 1598, le droit de culte protestant est octroyé à Oullins et qu'en 1624 le premier temple protestant y est construit. Il y aurait donc un lien séculaire entre le passé et le présent ?

Poursuivons nos recherches culturelles : L'archevêque de Lyon a aussi le titre de Seigneur d'Oullins. Ah bon !

Dans tous autres domaines, Oullins c'est la ville natale de Victor Orsel, le célèbre peintre ; celle où est enterré Jacquard, célèbre inventeur du métier à tisser mécanique sur lequel ont travaillé tous les « Canuts » ; Oullins c'est aussi une des premières villes de France à avoir une gare en 1882 ; Ce sont les accords concernant les travaux du canal de Suez décidés chez Arlès Dufour au château du Parc Chabrières ; Ce sont durant la seconde guerre mondiale les cheminots résistants et à la tête d'Oullins, un Maire d'envergure, résistant, le socialiste Claude Jordery, le premier Maire de France à s'opposer au régime de Vichy démissionné par Pétain.

Oullins c'est une des premières villes de France, conduite par son Maire Paul Jordery, dont le père, je l'ai cité, avait été arrêté par la milice, déporté et mort en camp de concentration en Allemagne nazie. C'était l'un des premiers maires à s'être rapproché d'une ville allemande, Nürtingen, et grâce au soutien des parents d'élèves, que le Maire avait non seulement consultés mais aussi associés, à s'être jumelée avec elle en 1962 ; Oullins c'est aussi Mitterrand, venu rendre visite à ses habitants et à leur Maire Roland Bernard...Fabuleuse Histoire que celle d'Oullins, n'est-ce pas ?

Nos apprentis chercheurs renient les identités de l'une et l'autre communes, eux dont le parti politique LR dont ils se revendiquent porte haut et fort l'identité. Ils savent déjà en fait ce qu'ils ne veulent pas savoir, raison pour laquelle elle et il, balayent les résultats donnés par l'Inspection générale de l'Administration. Ah oui, c'est vrai, l'inspection générale de l'Administration a publié une étude sur les résultats des créations de communes nouvelles que permet la loi. Là encore nos apprentis chercheurs préfèrent vendre une fusion de communes comme la mutualisation d'une tondeuse, plutôt que de s'appuyer sur une analyse d'experts. Que nous révèle ce rapport remis le 22 juillet 2022 à la Ministre de la cohésion des territoires ? Sur 787 communes créées depuis 2010, 780 affichent un bilan décevant car on constate une réduction des avantages financiers et la naissance de désagréments consécutifs à la fusion. Les communes n'avaient tout simplement pas besoin de ce processus : elles ne pèsent pas davantage dans leurs relations avec les pouvoirs publics et l'intercommunalité et n'apportent absolument pas d'amélioration de services à la population.

Tiens, tiens... Que préconise l'IGA ? donner une place aux élus locaux avant de songer à fusionner, consulter, dialoguer pour préparer une éventuelle fusion. Ça alors !

Face à autant d'impréparation et de déni de démocratie, se posent plusieurs questions : Le directeur de recherche de Mme POUZERGUE et de Mr MOROGE tenterait-il lui de discréditer ses chargé/es de recherche ? A quelle loterie nous expose-t-on ? Qu'est-ce que l'on gagne ? Certainement pas de réduction d'impôts, moins d'agents et d'élus dont les premiers magistrats se contrefichent de toute façon, des projets intercommunaux qui deviendraient communaux et qui du coup ne seraient plus subventionnés par la Métropole de Lyon et seraient donc abandonnés, pas plus de services à la population, des baisses de subventions assurées aux associations qui faisant redite sur les deux communes seraient soumises à clientélisme. Un délai de 3 ans pour repousser les pénalités de carence en logements sociaux et l'aide de 1,8M€ de l'Etat dans le cas d'une fusion ne pèsent pas lourd dans cette loterie. Et s'il faut parler d'un legs que ferait Mme POUZERGUE à Mr MOROGE dans cette improbable fusion, qu'en dit son donateur, celui qui lui a confié les clefs de la commune en 2017 ? Pas consulté non plus ! La stratégie que l'on nous tait dans ce déni de démocratie est donc bien fomentée à un échelon plus large, plus haut.

-Applaudissements dans la salle-

Mme POUZERGUE.- Merci Mme SECHAUD. Mr MANTELET vous avez la parole.

M. MANTELET.- Merci.

Nous avons été nombreuses et nombreux à tomber des nues lorsque nous avons appris dans la presse que M. MOROGE et vous-même envisagiez une fusion entre les villes d'Oullins et de Pierre-Bénite, dès le mois de janvier 2024.

Cette annonce a depuis provoqué beaucoup d'émotion, tout d'abord et surtout dans la population des deux villes. En effet, ce projet était absent de vos deux programmes électoraux en 2020. Il n'a jamais été évoqué ni dans la presse, ni dans le Profil Mag, ni lors des réunions de quartiers, ni lors de vos vœux de cette année pourtant riches en annonces.

On le sait, les Français sont très attachés à leur commune. C'est le 1^{er} échelon de notre démocratie. C'est aussi là où se prennent les décisions qui concernent le plus directement notre quotidien, nos lieux de vie, notre vie sociale, nos activités de loisirs... Un tel bouleversement ne peut s'envisager sans l'assentiment des habitantes et des habitants.

Elle a provoqué aussi beaucoup d'émotion parmi les membres du Conseil municipal, écarté.es dès le départ de ce projet, comme si notre assemblée n'était qu'une simple chambre d'enregistrement des décisions que vous prenez. En cette période où la température démocratique moyenne est de 49.3 ° degrés, il n'est pas possible qu'un Conseil municipal soit mis devant le fait d'une décision prise par une poignée d'initié.es. Cela ne peut pas se passer comme cela, ce n'est pas la démocratie.

Enfin, on peut imaginer qu'elle a aussi provoqué beaucoup d'émotion chez les agents territoriaux, qui n'étaient pas non plus dans la confiance. Et il y aurait de quoi : une fusion de deux collectivités similaires provoque forcément une réorganisation des services, une mutualisation, mais aussi une suppression des doublons. La fusion d'Auvergne et Rhône-Alpes en 2015 en porte encore les stigmates. On peut donc penser que les salarié.es des deux villes doivent ressentir un manque de considération.

Lors du Facebook Live du jeudi 23 février, M. MOROGE et vous, avez peiné à trouver des arguments pour nous convaincre, et j'y reviendrai, mais si vous avez parlé de consultation, c'était uniquement pour demander aux deux populations ce qu'elles attendaient de cette fusion. Comme si vous considériez que leur avis préalable était dispensable. Il est vrai que la loi ne vous oblige pas à organiser un référendum, mais elle ne vous l'interdit pas non plus !

D'ailleurs le groupe des Républicains à l'Assemblée Nationale a déposé en octobre 2019 une proposition de loi visant à introduire l'obligation d'un référendum lors de la création de communes nouvelles. Dans l'exposé des motifs, on trouve les arguments suivants :

« Nos concitoyens ressentent aujourd'hui avec force un déficit de vie démocratique dans notre pays et singulièrement lors de ces fusions de communes. Certains proposent donc d'introduire l'obligation de saisir les populations concernées par voie de référendum lors des projets de fusions de communes. »

Pour une fois que je suis d'accord avec des députés LR, il fallait que je le partage.

-Applaudissements dans la salle-

Pour terminer, je voudrais juste dire que je ne suis ni pour ni contre cette fusion, car vos arguments sont tellement légers qu'ils ne permettent pas d'en percevoir les raisons, la nécessité, et encore moins l'urgence. En fait, personne ne comprend réellement pourquoi vous tenez tant à la faire. C'est la raison pour laquelle je vous demande d'arrêter le processus enclenché - si processus il y a. Et si vraiment vous pensez nécessaire une fusion de nos deux communes, alors pourquoi ne pas aller dans le sens de VOTRE proposition de loi en organisant un référendum qui permettra d'avoir un vrai débat sur ce projet. Merci.

-Applaudissements dans la salle-

Mme POUZERGUE.- Merci pour ces trois interventions. Je pense en effet qu'il faut que l'on clarifie les choses ce soir.

-Brouhaha dans la salle-

Si je ne peux pas m'exprimer, je serai obligée de faire évacuer la salle. Soit vous m'écoutez, comme vous avez écouté les autres intervenants, soit vous n'écoutez pas ce que j'ai à dire, et dans ce cas, je vote le huis clos pour que l'on continue sans public. La démocratie, c'est aussi écouter tout le monde.

Je voudrais dire qu'il faut sans doute que l'on clarifie les choses, sans doute n'avons-nous pas été assez clairs dans cette première communication, je le reconnais. Je voulais donc apporter un certain nombre de réponses par rapport à ce qui a été dit aujourd'hui. Beaucoup de choses d'ailleurs ont été dites sur ce projet, parfois plus sur la forme que sur le fond, mais une fois de plus parce que nous n'avons sans doute pas été assez clairs.

En préalable, je tiens à dire que lorsque l'on parle de « projet de commune nouvelle » tous les mots ont leur sens et dans « projet de commune nouvelle », on a le mot « projet ». On parle bien d'un projet, d'une intention partagée de création de commune nouvelle.

La première étape d'un projet, c'est d'annoncer la volonté de travailler sur un projet pour espérer aboutir au 1^{er} janvier 2024. Le 1^{er} janvier est une échéance demandée par l'État, par la loi. Ce n'est pas forcément une date que l'on a voulu imposer. Sans doute, je le reconnais et je suis prête à faire mon mea culpa, n'avons-nous pas assez insisté sur ce point, sur cette dimension-là, mais il s'agit bien d'un projet sur lequel nous allons désormais travailler tous ensemble.

De quoi parle-t-on exactement quand on parle d'une commune nouvelle ? Comment cela se passe-t-il ? Cela a été dit à plusieurs reprises, la loi permettant ces créations date de plus de 10 ans, du 16 décembre 2010, sur une réforme des collectivités territoriales. Elle a été complétée par la loi du 1^{er} août 2019 qui visait à adapter l'organisation des communes nouvelles par rapport à la diversité des territoires.

Effectivement, même si nous arrivons au bout de ce processus, nous serions la première commune nouvelle créée dans la Métropole. On ne cherche ni un label, ni une performance de point de vue. En revanche, comme cela a été vraiment souligné à l'instant, nous ne serions pas non plus les premiers à créer une commune nouvelle.

Effectivement, beaucoup de communes rurales se sont lancées dans ce type de processus, mais on a aussi un certain nombre de communes urbaines appartenant à des communautés urbaines, avec des populations importantes comme les nôtres qui ont fusionné il y a maintenant plusieurs années et qui aujourd'hui ne reviennent pas en arrière. C'est bien que quelque part c'est quelque chose qui peut fonctionner.

Avant d'évoquer ce projet et de dire notre intention de travailler sur ce projet, on s'est singulièrement rapproché d'un certain nombre de communes. On prend souvent l'exemple d'Évry-Courcouronnes parce que c'est une commune qui compte à-peu-près 68 000 habitants et les deux maires, les deux équipes municipales, n'étaient pas du même bord politique, l'une étant menée par un maire PS et l'autre commune étant menée par un élu de droite. Pour autant, la création de la commune nouvelle a abouti. Ce qui montre aussi que parfois, on peut dépasser ces clivages politiques et que les choses, quand on estime que l'intérêt général et la nécessité obligent à certains projets, peuvent aussi se faire avec des élus qui ne partagent pas forcément les mêmes idées politiques.

Comment cela se passe-t-il concrètement ? Quelles sont les étapes qui sont devant nous pour arriver ensemble à cette concrétisation ? Jusqu'en novembre, nos administrations, les élus des deux communes, vont travailler ensemble pour l'élaboration de ce projet commun. C'est à ce moment-là que l'on va pouvoir constater un certain nombre de choses. M. KOHLHAAS, Vous parliez des études d'impacts, évidemment, il y a un certain nombre de sujets sur lesquels je suis incapable de vous donner des réponses puisque ce travail préalable démarrera, du point de vue de nos administrations, la semaine prochaine.

Que se passerait-il ensuite si l'on va au bout du processus ? C'est effectivement une délibération des deux Conseils municipaux, à la fois celui de Pierre-Bénite et à la fois celui d'Oullins, de manière concomitante qui n'aura lieu que fin novembre. Vous voyez, on a un temps long pour préparer tout cela.

À l'issue de ces délibérations, c'est le préfet qui pour clôturer, en tout cas pour annoncer la création de cette commune nouvelle, prend un arrêté avant le 31 décembre et une fois cet arrêté pris, il y aura une réunion du nouveau conseil municipal au mois de janvier pour instaurer la réunion de ces deux conseils municipaux.

Pour répondre maintenant à plusieurs questions qui ont été soulevées suite à cette annonce, cette intention de projet.

Pourquoi Pierre-Bénite ? Vous avez fait part d'éléments historiques et je peux vous rappeler qu'il y a 150 ans ces communes étaient rapprochées, mais cela ne suffit évidemment pas à justifier ce projet. En revanche, contrairement à ce que vous dites M. KOHLHAAS, depuis une dizaine d'années, on a l'habitude de mener un certain nombre de politiques communes, de mener des projets en commun, que ce soit sur la jeunesse (on a bientôt les chronos de l'alternance), la culture, le sport. Et on constate un certain nombre de liens importants pour ce que l'on peut considérer aujourd'hui comme un bassin de vie. On a énormément d'habitants qui habitent Oullins et qui travaillent à Pierre-Bénite ; Des personnes qui habitent Pierre-Bénite et qui font leurs activités sur Oullins. Aujourd'hui, je ne sais pas si le public est contre ce projet ou si vous voulez être associés. En tout cas, aujourd'hui il y a une vraie porosité entre nos deux communes qui fait que pour un certain nombre d'habitants ce projet ne semble pas poser de difficultés particulières.

-Brouhaha dans la salle-

J'insiste sur le mot projet. Vous n'êtes pas sans ignorer qu'aujourd'hui, nos collectivités, nos communes, connaissent des contraintes fortes en matière budgétaire, comme tout un chacun d'ailleurs puisque l'on traverse un certain nombre de crises. L'actualité nous annonce des chiffres d'inflation très importants. Autant vous dire que ce qui vous impacte personnellement à un impact extraordinairement fort sur nos collectivités locales et sur le budget de notre collectivité. On a également des incertitudes conjoncturelles à long terme. On le voit bien depuis plus de 10 ans, nos collectivités subissent très régulièrement des baisses de dotation, notamment de l'État. On l'a vu lors du mandat précédent, cela se chiffre à plusieurs millions.

On voit ces aides de l'État qui continuent de diminuer. Et parallèlement à cela, on a une augmentation des dépenses, parfois sur des décisions qui nous sont imposées. Je m'en réjouis pour les agents de notre commune, mais quand l'État décide de manière unilatérale d'augmenter le point d'indice de 3,5%, c'est 450 000€ qui tombent en dépenses supplémentaires.

Je ne cherche pas à faire pleurer dans les chaumières, mais comprenez bien que nous avons besoin de solutions innovantes pour demain afin d'être plus forts et partager un certain nombre de sujets de mutualisation, de pistes d'économies en commun. Et à ce jour, nous pensons que ce projet - j'insiste bien sur le mot - de rapprochement nous permettrait de trouver des marges de manœuvre pour viser sur le long terme car on sait que dans 5 ans, dans 10 ans, on aura de plus en plus de difficultés pour faire face à toutes ces difficultés.

Dans le travail que l'on va démarrer aujourd'hui, je ne vais pas rentrer dans le détail. Effectivement, l'exemple des tondeuses n'était sans doute pas le plus probant, même si on parle d'une tondeuse à 50 000€ et non à 2 000€. En tout cas, je ne veux pas donner d'exemples concrets car le travail qui s'entame avec nos services et nos élus en charge de leurs différentes délégations pourra permettre de développer ces exemples concrets que l'on pourrait mettre sur la table en vue de démontrer à quel point on pourrait retrouver des marges de manœuvre en procédant à la création de cette commune nouvelle.

Évidemment, ce qui vous intéresse aujourd'hui est de savoir comment on associe les habitants à ce projet. J'insiste sur le mot de projet, une fois de plus les mots ont leur importance. À la fois, il faut que l'on fasse preuve de pédagogie, d'explication, et que nous communiquions mieux sur le sens du projet. Il faut qu'on lève un certain nombre de craintes, d'interrogations, notamment sur l'identité de nos deux communes. On gardera le nom de nos deux communes. On gardera les mairies des deux communes parce que nous sommes attachés aux services de proximité et il n'est pas question de les supprimer. Une dame m'a demandé si on allait supprimer des écoles ; le nombre d'enfants n'ira pas en diminuant. Ainsi, bien évidemment que d'un point de vue scolaire, que d'un point de vue des services à la population, nous voulons montrer que nous arriverons à développer plus de services à la population.

Si le travail que l'on mène dans les mois à venir ne nous prouve pas tout cela, alors on prendra nos responsabilités par rapport à ce projet. C'est-à-dire que si l'on n'y arrive pas, on se reposera la question collectivement. Nous allons évidemment associer les habitants à cette réflexion à la fois par un travail de concertation et d'élaboration avec nos différents personnels communaux. Nous allons également mener une phase d'explication, à la fois pour détailler les enjeux, beaucoup plus que je ne le fais ce soir. Nous recueillerons évidemment la parole des habitants, des associations, des forces vives du territoire. On a déjà rencontré un certain nombre d'acteurs avec les adjoints en charge, que ce soit au niveau du monde des sports, du monde économique. On voit qu'un certain nombre d'acteurs comprennent très bien l'essence de ce projet. À nous de convaincre les habitants également. Puis, à partir de ces consultations, nous en tirerons des demandes et des attentes de tous.

Nous allons très prochainement mettre en place des outils de concertation. On a très bien su le faire pour la place Anatole France où l'on a été en plusieurs étapes, à la fois pour expliquer le projet, pour demander l'avis des habitants sur différentes options, et dès lors que l'on a eu deux options réalistes, nous sommes revenus vers vous. On a eu plus de 3 000 réponses vis-à-vis de cette concertation. En notant à chaque fois les enjeux du choix de l'un et de l'autre des projets que l'on avait proposés. Les habitants s'étaient prononcés de manière très importante. Donc aujourd'hui, on sait que l'on a des outils permettant vraiment de consulter les habitants.

Vous allez me dire : pourquoi pas un référendum ? On n'en est pas ici aujourd'hui. Je pense qu'il faut d'abord que l'on échange, que l'on travaille et que l'on avance de façon très concrète. Et ensuite que l'on voie la manière la plus intéressante de consulter les habitants.

Aujourd'hui, un référendum c'est oui/non. D'ailleurs, quand je rencontre beaucoup de personnes, un peu comme M. KOHLHAAS et M. MANTELET l'ont fait tout à l'heure - je ne sais pas si c'est oui ou non pour un référendum. J'ai besoin d'avoir plus d'éléments. Vous nous accorderez quand même le fait que beaucoup de personnes ne se rendent pas compte des incidences que peut avoir une création d'une commune nouvelle parce que l'on ne sait pas forcément réellement de quoi l'on parle. Il faut que l'on apporte à la fois les réponses sur lesquelles on peut d'ores et déjà donner des réponses rassurantes sur des choses très terre à terre, puis sur des choses plus compliquées. On va avancer sur ce travail. On rendra des comptes au fur et à mesure de l'avancée de nos travaux et je pense que d'ici deux ou trois mois, nous serons plus à même d'être plus concrets sur ces enjeux. Et le moment venu, nous pourrons vraiment consulter les habitants. Il n'est pas question que l'on mène ce projet sans avoir l'avis des habitants, d'une manière ou d'une autre.

Voilà ce que je pouvais vous dire, je n'ai peut-être pas répondu à toutes vos questions, mais vous constatez qu'il en reste énormément. On va lancer un travail de mise en place et se mettre en mode projet. Donc à ce jour, rien n'est décidé. C'est surtout ce message que je voulais vous faire passer. J'entends aussi de la part de M. KOHLHAAS que vous ouvrez la porte pour travailler sur ce projet et j'en suis ravi car je pense qu'il faut absolument que l'on se mette en mode projet. Je répète qu'aujourd'hui c'est une intention portée par les deux maires que nous sommes, mais comme beaucoup de projets il y a un travail liminaire qui doit se faire avant d'annoncer une intention. On va donc travailler et nous rendrons compte, nous expliquerons, nous concerterons, nous consulterons et rendez-vous sans doute dans 6 ou 7 mois où nous saurons aussi entendre nos habitants par rapport à cet éventuel projet.

Je vous propose désormais que nous passions à l'ordre du jour de notre Conseil.

-ooo-

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 février 2023.

Mme POUZERGUE.- Je vous demande d'adopter le procès-verbal de la séance précédente, sachant qu'il n'y avait pas eu de difficulté. Donc s'il n'y a pas d'opposition, je considère qu'il est adopté.

Le procès-verbal est approuvé à l'UNANIMITÉ.

Je vous demande également de me donner acte des décisions du Maire s'il n'y a pas de remarques.

N°	Objet
D23_004	Contrat de location de la salle n°1 de la Maison des Sociétés à la société IMMOTHENTIC pour le mardi 14 février 2023 de 18h à 21h
D23_005	Contrat de location de la salle du Pôle Social du Golf à l'ASSOCIATION TUTELAIRE RHONE-ALPES (A.S.S.T.R.A) pour certains mardis de 8h30 à 17h
D23_006	Contrat de location de la salle Colovray du Centre de la Renaissance à la société NEXITY pour le mardi 21 février 2023 de 17h à 20h
D23_007	Modification de la régie de recettes « Périscolaire Oullins » - Acte constitutif d'une régie de recettes (abroge et remplace la décision D22_073 du 21 septembre 2022) - Modification du fonds de caisse (en cours)
D23_008	Rendu compte du règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts du 01/01/2023 au 02/02/2023
D23_009	Rendu compte des délivrances des titres de concessions pour la période du 17 octobre 2022 au 31 décembre 2022

Je donne la parole à Monsieur DELORME au sujet de la première délibération sur le rapport d'orientation budgétaire.

Je vous propose toutefois que l'on suspende la séance pour que les personnes puissent sortir si elles le souhaitent.

-000-

-Suspension de séance-

-000-

Mme POUZERGUE.- Je donne à nouveau la parole à Monsieur DELORME au sujet du rapport d'orientation budgétaire.

1 – Rapport d'orientation budgétaire 2023.

M. DELORME.- Merci Madame la Maire,

Ces derniers jours, nous avons beaucoup parlé, à juste titre, de l'année 2024, mais nous avons collectivement le devoir de ne pas enjamber l'année 2023, et notamment l'exercice budgétaire qui s'y rattache. Cette année sera importante pour nos finances, nos agents, nos équipements, notre commune et nos habitants.

En cela, le débat d'orientations budgétaires (DOB) est un moment essentiel de la démocratie locale. Il doit être présenté dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, et s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qu'il me revient de vous présenter, ce soir.

En premier lieu, je reviendrai sur la situation de nos finances au terme de l'année 2022, et donc le contexte dans lequel nous construisons nos prévisions pour 2023. J'enchaînerai ensuite bien évidemment sur les projets que nous envisageons pour l'année qui débute.

À la suite de la pandémie, la France, comme la plupart des autres économies développées du monde, a connu un rebond de sa croissance qui a généré de fortes tensions sur les prix et des difficultés d'approvisionnement, lesquelles ont été aggravées en 2022 par le déclenchement de la guerre en Ukraine. L'inflation a néanmoins été contenue (6%, contre 10% dans le reste de l'Europe), compte tenu des mesures gouvernementales pour limiter la perte de pouvoir d'achat des ménages.

Malgré tout, les entreprises, les particuliers, le tissu associatif, les services publics sont tous touchés par le renchérissement des prix, et les collectivités territoriales ont donc vu le poids de leur charges générales de fonctionnement augmenter, ainsi que le coût global de leurs investissements en 2022.

Le Compte Administratif 2022 sera donc marqué par une augmentation de près de 200 000 euros sur les charges générales, et une augmentation de 540 000 euros sur les dépenses de personnel sous l'effet bien évidemment de l'augmentation du point d'indice et de la revalorisation des carrières des agents de catégorie B, notamment.

Toutefois, en 2022, plusieurs événements très positifs, mais conjoncturels, nous ont aidés à affronter ces contraintes :

- La revalorisation des bases fiscales communales de +3,4%, combinée à la dynamique de nos droits de mutation et la reprise du coefficient correcteur appliqué à la taxe foncière, a généré en 2022 une recette supplémentaire d'environ 1,6 million d'euros par rapport au CA 2021.
- Les dotations et participations ont elles aussi augmenté, sous l'effet du correctif du coefficient que l'État a instauré suite à la disparition de la Taxe d'Habitation. En 2022, ce coefficient a en effet été recalculé, ce qui a permis à la Commune de recouvrer une recette de dotation exceptionnelle de près de 860 000 euros.

Ces constats permettent ainsi d'entrevoir un résultat prévisionnel 2022 qui se présenterait ainsi que le montre la diapositive qui s'affiche devant vous. (Projection).

L'écart entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement devrait s'accroître, ce qui devrait nous permettre très mathématiquement de constater un niveau d'épargne brute majoré par rapport aux années passées : 5 440 000 euros.

Projection Diapositives qui illustrent les propos.

Je rappelle qu'en 2022, la commune n'a pas levé d'emprunt et s'est donc désendettée à hauteur de 2 545 000 euros. Notre stock de dette s'établirait désormais à près de 44,7 millions d'euros, ce qui, oui, reste très important. Toutefois, compte tenu de la bonne santé financière de la commune, avec son niveau d'épargne brute relevé, qui rentre dans son calcul, j'ai le plaisir de vous annoncer que la capacité de désendettement communale descendrait sous la barre des 10 ans, à 8,2 ans précisément. Je rappelle qu'en 2016, notre capacité de désendettement était de 32 ans. En seulement 6 ans, elle aura donc été divisée par quatre.

La situation financière de 2022 est donc plus que positive, mais, et vous serez rassurés de l'apprendre, nous demeurons concentrés et prudents, car 2023 et les années à venir présagent, de toutes façons, des moments complexes à passer tant les équilibres internes et externes demeurent incertains. Toute décision, par exemple gouvernementale, peut avoir des conséquences mineures ou majeures, positives ou négatives, sur un résultat annuel.

Nous devons toujours trouver un équilibre subtil entre l'investissement et la proposition d'un service public aux Oullinois de qualité d'une part, et la conservation de marges de manœuvres nécessaires, d'autre part.

La loi de finances 2023 prévoit plusieurs axes en direction des collectivités territoriales sur lesquels nous pouvons structurer nos orientations budgétaires, et notamment :

- Pour la majorité des communes de France, la DGF ne diminuera pas.
- Les valeurs locatives foncières seront revalorisées non plus selon l'inflation prévisionnelle, mais l'inflation constatée.
- Le soutien à l'investissement est reconduit, toujours à un niveau conséquent.

Nous en venons ainsi aux recettes de fonctionnement dont la structure est principalement composée du produit fiscal communal.

Au budget primitif 2023, les recettes prévisionnelles du chapitre « impôts et taxes » s'élèveraient à 24,32 millions d'euros, en hausse constante depuis 2018. Les taux d'imposition demeureront inchangés en 2023, comme c'est le cas depuis 2014. Nous devons donc cette hausse à l'augmentation des bases fiscales, ce qui nous permet de rappeler non sans satisfaction et fierté qu'en plein essor, Oullins gagne en attractivité.

S'agissant des dotations et participations, la DGF, dont je parlais à l'instant, devrait donc rester en 2023 au même niveau qu'en 2022. Une première depuis plusieurs années, que nous réclamions à cor et à cris. Les participations devraient baisser entre 2022 et 2023 de 852 000 à 575 000 euros, compte tenu surtout de l'absence de compensation de l'État pour le financement des écoles maternelles privées.

Les produits des services et du domaine représentent environ 6% des recettes réelles de fonctionnement. Elles se décomposent en redevances des services périscolaires qui seraient estimées à 800 000 euros, en produits de stationnement et location de voirie publique pour près de 515 000 euros, en redevances des services à caractère de loisirs pour 190 000 euros, en redevances des services à caractère sportif pour près de 132 000 euros.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général, qui regroupent toutes les dépenses quotidiennes qui permettent à la collectivité d'assurer son fonctionnement matériel, s'élèveraient à près de 4,9 millions d'euros, en augmentation d'environ 6% par rapport à 2022. L'inflation des matières premières n'y est évidemment pas étrangère, celle des fluides bien sûr, mais aussi celle des fournitures.

Les dépenses de personnel représenteraient quant à elles 55% du total des dépenses réelles de fonctionnement. L'enveloppe prévisionnelle 2023 pourrait s'établir à 14,9 millions d'euros, en augmentation d'un peu plus de 5% par rapport à 2022. Vous vous en doutez, ce budget supporte en année pleine l'augmentation du point d'indice, l'effet glissement vieillesse technique naturel de la masse salariale, les différentes réformes de filière établies en 2022 ainsi que la consolidation en année pleine de nos derniers recrutements.

L'enveloppe des atténuations de produits demeure stable d'années en années. En revanche, celle des autres charges de gestion courante augmentera. Je vous rappelle de quoi est constituée cette enveloppe. Elle comprend les subventions versées au CCAS, au théâtre et au tissu associatif oullinois. J'ai le plaisir de vous annoncer que les 40 000 euros destinés aux dépenses imprévues seront reconduits. J'ai également le plaisir de vous confirmer la création du Fonds d'Aide aux Projets Associatifs, doté de 20 000 euros. En octobre dernier, nous avons annoncé aux associations que ce fonds serait financé par le prélèvement de 1% à 3% des subventions annuelles. Or, financièrement, nous aurons finalement la possibilité de ne plus solliciter cet effort et nous abonderons ainsi ce fonds grâce aux seules ressources de la Ville. Pour ce qui concerne les frais financiers, l'enveloppe prévisionnelle 2023 pourrait être légèrement supérieure à un million d'euros.

Au final, pour l'exercice 2023, la section de fonctionnement pourrait s'équilibrer à hauteur de 34,9 millions d'euros, en augmentation d'environ 3,2 millions d'euros par rapport à 2022.

Pour ce qui concerne les recettes d'investissement, le fonds de compensation pour la TVA, qui dépend de nos précédentes dépenses d'équipement, sera orienté à la hausse. Par ailleurs, nous prévoyons une recette de subvention de 249 000 euros pour les travaux Place Anatole France et une autre de 215 000 euros pour les travaux du cheminement du 14 rue de la Camille.

Je disais il y a un instant que nous n'avons pas emprunté en 2022. J'ai le plaisir de vous annoncer que nous ne prévoyons pas davantage d'emprunter en 2023, pour la deuxième année consécutive donc. Nous pouvons nous en réjouir pour trois raisons. D'abord, bien sûr, parce qu'il est philosophiquement vertueux de financer ses dépenses grâce à l'épargne qu'on parvient à soi-même dégager. Également, parce qu'il n'aura échappé à personne que les taux d'intérêt sont brusquement remontés en 2022. Enfin, parce qu'ainsi, nous conservons pour les années futures des capacités d'emprunt pour supporter les investissements structurants de la Saulaie que la Ville devra financer.

Il me reste à vous parler des dépenses d'investissement. Elles s'élèveraient en 2023 à 5 millions d'euros :

- 352 000 euros pour le secteur associatif (avec des travaux pour les bâtiments mis à disposition des associations oullinoises : l'espace Moreaud, l'espace Croix Tournus, la maison des sociétés, la salle des fêtes, ou encore la Mission Locale).
- 384 000 euros pour le secteur culturel (avec là aussi des travaux au théâtre de la Renaissance, à la maison Arlès-Dufour, à la médiathèque ou dans nos écoles de musique).

- 1 180 000 euros pour nos espaces publics (réaménagement de squares, acquisition de végétaux, réfection de clôtures, place Anatole France, cheminement du 14 rue de la Camille, place de Lattre de Tassigny, ainsi qu'une étude de maîtrise d'œuvre pour le parking Raspail).
- 488 000 euros pour le scolaire (études pour la future cantine de l'école Marie Curie, plan numérique dans les écoles, acquisition de copieurs, contrôles d'accès, réfections de boiseries, mises aux normes sécurité incendie, isolation des écoles ou encore végétalisation de cours de récréation).
- 843 000 euros pour les sports (entretien de nos gymnases et de la piscine, acquisition de matériels, début du programme d'assistance à maîtrise d'ouvrage du futur centre nautique, rénovation de l'éclairage du stade du Merlo et de nos courts de tennis, par exemple).
- 1,8 million d'euros pour l'entretien de nos bâtiments (travaux de rénovations, de mise en conformité, d'isolation, d'accessibilité, d'étanchéité) et le projet de la ZAC de la Saulaie. Des crédits pourraient être également ouverts pour le renouvellement et l'entretien de notre parc auto et de matériels de sécurité.

Comme chaque année, la présentation du ROB m'offre l'opportunité d'évoquer la gestion de nos ressources humaines.

Sachez qu'une masse salariale augmente chaque année de 2% de façon naturelle ; c'est ce que l'on appelle le GVT - Glissement Vieillesse Technique - que j'ai brièvement évoqué tout à l'heure. En appliquant cette augmentation chaque année depuis 2018, nous aurions dû arriver à 14 409 000 euros en 2022. Quel sera le niveau réel ? 14 374 000 euros, soit 35 000 euros de moins. Et pourtant, nous n'avons pas limité nos effectifs, nous avons créé trois postes, nous avons subi la revalorisation du point d'indice, et celle des grilles des agents de catégorie B, ainsi que je l'évoquais dans mon introduction. Alors, quelle est la recette ? Une gestion rigoureuse des effectifs et de l'organisation des services, tout en continuant à offrir des conditions de travail optimales, et conformes aux orientations municipales.

Je vous en parle chaque année, j'ai un peu l'impression de me répéter, mais il est important de rappeler que cela fait plusieurs années maintenant que la Ville s'est engagée dans une politique d'amélioration de la qualité de vie au travail. L'un de nos enjeux majeurs est de préserver la santé et la sécurité de tous nos agents. L'année 2022 a été consacrée à l'organisation de permanences RH dans les services extérieurs à l'Hôtel de Ville, à la mise à jour de notre procédure « addiction » qui datait de 2007, à la finalisation des équipements de télétravail, à l'adoption d'un nouveau plan de formation, et évidemment à l'organisation des élections professionnelles du 8 décembre dernier.

En 2023, je le disais tout à l'heure, nous tablons sur une hausse de 5% de notre masse salariale, laquelle devrait s'établir à 14,9 millions d'euros. Il y a le GVT, bien sûr, qui compte pour 2%, et puis nous devons appliquer l'augmentation du point d'indice en année pleine. Cela ne nous exonère pas de rechercher en permanentes différentes pistes d'économies, sans bien évidemment compromettre la qualité du service public et celle du dialogue social, auxquelles nous sommes très attachés.

À l'agenda 2023 figurent plusieurs chantiers : la poursuite de la démarche de prévention de la santé et de la sécurité au travail, l'amélioration de la communication interne, et le perfectionnement de nos procédures de recrutement, notamment.

Comme chaque année désormais, je conclus cette présentation par un point sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Le document est en annexe du ROB, mais permettez-moi de relever quelques chiffres saillants. Je précise que ces données datent du 31 décembre 2021, mais il s'agit des dernières données dont nous disposons, qui sont complètement consolidées. La collectivité employait sur emploi permanent 207 femmes et 120 hommes. Le taux de féminisation est respectivement de 54%, 58% et 65% sur les catégories A, B et C. L'âge moyen des hommes est de 44,67 ans contre 45,88 ans chez les femmes, ce qui est quasiment à égalité. 14% des femmes sont à temps partiel, contre 3% des hommes.

Ce soir, j'ai évoqué de nombreux chiffres très positifs, et j'ai fait des annonces qui font plaisir, mais nous ne devons pas oublier d'où nous venons, et nous ne devons pas non plus oublier que tout demeure fragile, et qu'il n'est pas question de retomber dans nos anciennes difficultés.

Oui, même s'il nous reste à le confirmer lors du vote du compte administratif le 6 avril prochain, nos résultats sont favorables, oui, nos orientations budgétaires sont sereines. Nous demeurerons toutefois prudents, concentrés, mesurés, à la fois dans nos prévisions et dans nos choix budgétaires, afin de garder notre cap de rétablissement et d'assainissement de nos finances communales.

Avec la ZAC de la Saulaie, l'école Marie Curie, notre futur centre nautique, les projets d'avenir sont nombreux, surtout si le projet de réunion se concrétise, et il nous faut dès aujourd'hui les préparer grâce à des indicateurs financiers qui se redressent peu à peu un à un. Ce sont des marges de manœuvre que nous dégageons. Mais il nous faut aussi continuer à accompagner le tissu associatif, entretenir notre patrimoine, maintenir un espace public et un cadre de vie agréables pour tous, offrir aux Oullinois un service public de haut niveau. Une commune avec une bonne santé financière, c'est une commune qui se donne le droit d'être sereine et ambitieuse.

Permettez-moi de remercier notre directrice des Ressources Humaines, Marion Dupont, et toute son équipe, en particulier Amélie Perrier, qui assure actuellement son intérim, notre nouveau directeur des Finances, Paul Vélikonja, et toute son équipe, ainsi bien évidemment que notre directeur général des services, Stéphane Mignery.

Je vous remercie pour votre attention, que cette année encore, j'ai mise à rude épreuve.

Mme. POUZERGUE.- Merci Monsieur DELORME, j'ai une demande d'intervention de Monsieur KOHLHAAS

M. KOHLHAAS.- Merci, Madame la Maire, Monsieur DELORME,

Vous le savez, mais le public un peu moins et comme il en reste encore un peu, vous me permettez de me répéter. Depuis bientôt 3 ans que nous siégeons ici ensemble dans cette noble et digne assemblée, j'ai essayé de ne pas être un opposant systématique et dogmatique. Au contraire, j'ai essayé de faire une opposition constructive, pas seulement sur les délibérations qui font consensus comme celles qui vont suivre, mais aussi quand sur un rapport d'orientation budgétaire, ou un compte administratif, il y avait des choses à juger qualitativement. J'ai fait des critiques positives, autant que d'autres critiques négatives, bien évidemment.

Vous l'avez dit tout à l'heure Madame la Maire, je suis totalement ouvert à votre intention de construire un projet aboutissant potentiellement à une fusion, je souhaite y participer, je souhaite en débattre et je pense que c'est un débat intéressant. C'est un sujet qui est tellement important pour notre commune, qu'il faut effectivement qu'on en débattre. Je sais aussi que, dans toutes les fusions sur lesquelles je me suis renseigné, ce temps de construction, passer de l'intention au projet, puis du projet à la réalisation, prend de nombreuses années, parfois plusieurs mandats. C'était donc l'objet de mon intervention au départ.

Pour ce qui est du rapport d'orientation budgétaire, comptablement, c'est du bon travail, qui trouve ses résultats dans deux origines.

La première, qui est effectivement de votre responsabilité, c'est la maîtrise des dépenses de fonctionnement. C'est très clair, depuis quelques années, vous faites des efforts pour redresser la barre et cela s'est fait, bien évidemment à mon goût, parce que nous n'avons pas les mêmes orientations politiques, au détriment de certaines réponses à certains besoins de la population. En tout cas, c'est ce que je pense.

La seconde, est peut-être la principale, c'est la dynamique exceptionnelle des recettes d'Oullins : le produit des impôts - et permettez moi la virulence du propos - explose, avec une croissance de 10% par an en 2022 et que vous prévoyez encore en 2023, sans que vous ayez à relever les taux, mais comme vous l'avez dit, avec la dynamique des droits de mutation et l'évolution des bases, mais ce sont bien les impôts que paient les habitants de notre Ville.

Reste un point noir, vous l'avez dit même s'il passe du noir au gris anthracite, c'est l'encours de dette qui est très élevé, près de 45 M€, soit presque 8 fois plus que Pierre Bénite - permettez-moi de faire cette comparaison - qui n'a pourtant que 2,5 fois moins d'habitants. Dette qui ne date pas de ce mandat, j'en suis bien conscient.

Grâce à cette épargne brute inégalée, plus de 5M€, et combien de villes de la Métropole en rêveraient. Donc grâce à cette épargne brute inégalée, vous ramenez la capacité de désendettement sous les 10 ans, mais cela se fait un peu au détriment de réponses à certains besoins en matière de fonctionnement. L'encours de dette limite pour encore longtemps les capacités d'investissement majeures.

Et c'est là que j'ai une petite inquiétude. Depuis que nous discutons de comptes administratifs et de rapports d'orientations budgétaires, j'ai une certaine sympathie pour votre adjoint aux finances, et je m'inquiète de sa santé. Parce qu'avec cette fusion avec Pierre Bénite, dont la capacité d'autofinancement est nulle, nous repasserons au-dessus des 10 ans et je crains qu'il n'en fasse une dépression.

Après analyse fine de chacun des rapports d'orientations budgétaires, celui d'Oullins dont nous débattons ce soir et celui de Pierre Bénite débattu la semaine précédente, d'un point de vue purement budgétaire, je ne comprends pas l'intérêt de cette fusion.

Les recettes fiscales sont 5x inférieures à Pierre Bénite qu'à Oullins, alors qu'il y a 2,5x de population en moins. Ainsi ces recettes ramenées au nombre d'habitants, cela représente bien un rapport de 1 / 2. Le rapprochement va soit faire exploser les impôts à Pierre Bénite, certes lissés sur une douzaine, voire une quinzaine d'années, soit faire baisser les impôts à Oullins, ce qui pourrait satisfaire les oullinois. Mais ce serait au détriment de cette épargne brute acquise à la force du poignet par M. Delorme depuis quelques années et donc baisser notre capacité d'autofinancement.

Certes, à l'inverse d'Oullins, l'endettement de Pierre Bénite est bien moindre, mais pas au point de rééquilibrer l'endettement d'Oullins. En effet, si l'on fait la somme des 45M€ de dette à Oullins et des 6M€ de dette à Pierre Bénite et que l'on divise par la capacité d'autofinancement, on voit que l'on repasse au-dessus des 10 ans.

Et avec 51M€ de dette, nous serions très au-dessus de la moyenne des communes de notre strate. L'épargne brute à Pierre Bénite est quasi nulle, et c'est ici que je m'inquiète également de la santé de Monsieur DELORME vu que leurs dépenses de fonctionnement égalent leurs recettes de fonctionnement. Très honnêtement, avec les discours que j'entends de la part de Monsieur DELORME depuis 3 ans, quand il va analyser les comptes de Pierre Bénite, ce n'est plus la dépression mais le risque d'infarctus que je crains.

La raison de cette absence de capacité d'autofinancement de Pierre Bénite et la troisième raison d'un problème de santé, c'est leurs dépenses de personnel qui approchent les 10M€ contre 14M€ à Oullins. Rapportées au nombre d'habitants, on peut avouer là aussi que c'est presque du simple au double. Alors certes Oullins, à mes yeux, n'est sans doute pas le bon exemple en matière de dépenses de personnel, mais de là à imaginer que l'on puisse devenir comme Pierre Bénite, je pense que c'est l'exact inverse de la gestion d'Oullins. Je pense que la bonne mesure se trouve dans le juste milieu. Si vous vous gargarisez d'une gestion rigoureuse, que je qualifie plutôt de drastique, presque sévère, alors celle du maire de Pierre Bénite doit apparaître, à vos yeux, comme totalement catastrophique. Sans doute que, comme toujours, la juste mesure se situe dans le milieu comme je viens de le dire. À Pierre Bénite : 269 agents pour 10000 habitants, soit 2,69%, contre 353 pour 26000 habitants à Oullins, soit 1,36%.

Une chose est sûre, il va falloir bien plus d'une année pour rapprocher les données budgétaires et arriver à fusionner les comptes de nos deux villes.

Pour 2023, vous prévoyez encore une croissance des recettes fiscales de 2M€ soit encore près de 10%, comme en 2022. Là aussi, même si les taux n'augmentent pas, ce sont bien collectivement que les oullinois paient ces 10% d'impôts en plus chaque année. Ces recettes fiscales supplémentaires, alors que les autres recettes sont à-peu-près stables, vous permettent de compenser les augmentations de dépenses liées à l'inflation, aux coûts de l'énergie et à la revalorisation du point d'indice, mais ne permettent pas de dégager des marges de manœuvre supplémentaires.

Alors, oui, comptablement, M. DELORME votre travail et celui des services - vous avez fait référence au service financier actuel, mais aussi passé puisque le directeur financier qui nous a quittés a fait un grand travail - a payé pour cesser d'enfoncer Oullins dans un niveau d'endettement insupportable, mais sans pour autant permettre d'envisager un projet de territoire, tant en fonctionnement qu'en investissement pour répondre aux attentes des habitants d'Oullins. Je crains que vous alliez ruiner tout ce travail en fusionnant nos deux villes dont les résultats et les visions budgétaires sont à l'opposé l'un de l'autre. Merci.

Mme POUZERGUE.- Madame SECHAUD, vous avez demandé la parole.

Mme SECHAUD.- Merci, Madame la Maire, Monsieur l'Adjoint aux finances,

Cette délibération s'efforce à l'aide d'explications claires, illustrées de graphiques non moins parlants, de nous démontrer la bonne santé financière de notre commune. À la lumière de la décision des maires de Pierre Bénite et d'Oullins de mener le projet de regroupement des deux communes et de les fusionner, on aurait pu imaginer comparer les deux ROB, histoire de nous tourner vers cet avenir hypothétique que vous souhaitez imposer aux oullinoises et oullinois et non dans un possible vide.

Je me dois une brève remarque sur la clarté du document qui contrairement aux précédents est pédagogique et commente aux élu/es les orientations budgétaires qui jusqu'ici étaient plutôt obscurcies. La nouvelle nomenclature sur laquelle nous avons délibéré au Conseil municipal de décembre 2022 a certainement permis cette amélioration.

Le contexte d'inflation et de hausse des coûts, dus en partie à la flambée des prix des matières premières et des énergies constituent des handicaps majeurs pour les collectivités locales, plus encore pour celles qui se contentaient de saupoudrer un peu d'écologie pour être dans l'air du temps, sans inscrire durablement leur commune dans une transition environnementale. À Oullins, il faut bien reconnaître qu'il aura fallu attendre la rénovation/reconstruction de l'école de la Glacière, inaugurée en ce début d'année, pour voir les premiers panneaux photovoltaïques occuper un toit de bâtiment municipal. La guerre menée par la Russie en Ukraine va donc indirectement affaiblir financièrement les collectivités locales en 2023, et déjà en 2022. C'est un fait. D'où le vœu que je vous propose d'adopter ce soir, sur lequel nous reviendrons, concernant le besoin de la mise en place d'un bouclier tarifaire pour les collectivités locales.

L'investissement que représentent les agents municipaux, dont le point d'indice a été relevé, leur carrière revalorisée, ce dont nous pouvons collectivement nous féliciter, est également revu à la hausse, +5% écrivez-vous. Ce sont bien sûr des dépenses supplémentaires pour notre collectivité. Je les prends en compte. Mais une plus juste rémunération, en plus d'apporter un peu plus de pouvoir d'achat à l'agent, est aussi une reconnaissance du travail, des compétences et de ce fait participe à la motivation, ce qui se lit dans votre bilan ressources humaines, où il apparaît que les agents de catégorie C sont proportionnellement les plus nombreux à quitter leur emploi à la mairie, sans doute parce que ce sont les moins bien rémunérés.

Pour autant, si les dépenses de fonctionnement augmentent, les recettes elles-aussi, et c'est réjouissant, même s'il est déroutant de lire que vous vous réjouissez de certaines recettes que par ailleurs votre décision de fusion de communes va décélérer. Je pense ici aux impôts et taxes et à la richesse fiscale de notre commune, dont l'attractivité aura grandie grâce à sa situation dans la Métropole de

Lyon jusqu'à ce jour J où Oullins pourrait être le grand Pierre Bénite. Je pense aussi aux produits et services des domaines plus élevés, dont les produits de stationnement, +6% des recettes réelles de fonctionnement.

Il y a le poids de la dette aussi – 44, 7M€ quand même, dont nous devons parler ce soir, celle de Pierre Bénite est bien moindre, l'augmentation de l'épargne brute et la capacité de désendettement qui serait passée en-dessous de 10 ans et permettrait selon vos écrits de mieux préparer les grands projets sur Oullins, les équipements publics municipaux prévus dans le réaménagement du quartier de La Saulaie par exemple, mais aussi le centre nautique prévu intercommunal qui deviendrait communal du coup, en cas de fusion, et se priverait des subsides de la Métropole de Lyon. À se demander si vous n'avez pas décidé sur un coin de table de ce projet de fusionner les deux villes, peu de temps après la rédaction du ROB et avant celle du budget 2023 ! Votre cadeau de Noël aux oullinoises et oullinois, en quelque sorte.

Les recettes d'investissement font silence sur d'éventuelles subventions du Conseil Régional. En revanche l'Etat avec notamment le fonds de compensation de la TVA et la Métropole de Lyon avec les subventions d'investissement répondent présents.

Rien de novateur dans les dépenses d'investissement que vous nous présentez puisque, comme vous le soulignez, nous sommes dans la continuité des travaux d'entretien et de maintenance sur les bâtiments municipaux et scolaires et que la rénovation énergétique des bâtiments communaux attend une étude. La restructuration de l'école Marie Curie n'est dorénavant plus que celle du restaurant scolaire. D'où votre conclusion en bas du document du ROB, je vous cite, « Cette situation financière permettrait de préparer des projets pour l'avenir » ! Votre projet dévoilé dans la presse, cette conclusion est soit inconséquente, soit de très mauvais goût ! Comme l'est aussi un des chapitres de votre bilan ressources humaines où vous écrivez vouloir améliorer la communication auprès des agents, qui ont appris votre décision de fusion par la presse comme nous tous et se sont vus après coup expliquer la démarche par messagerie électronique.

Ce ROB 2023, nous nous en souviendrons longtemps, Madame la Maire, Monsieur l'Adjoint aux finances. Il ne fera pas école, mais restera dans les mémoires, tant les agents et les habitants comme les élus ne peuvent que se sentir méprisés à la lueur de ce que vous nous avez caché mais de ce que la presse nous a révélé la semaine dernière !

Je vous remercie.

Mme POUZERGUE.- Monsieur Mantelet vous avez la parole.

M. MANTELET.- Merci.

J'aurais voulu dans cette intervention parler de vos grandes orientations budgétaires, comme l'indique le titre. Mais à la lecture de ce ROB, je n'ai pas trouvé de grande ambition, de grand objectif, de grand projet. Il y a de la gestion courante, de l'entretien du patrimoine, les subventions aux associations, la gestion du personnel... Autant de sujets qui sont certes importants dans la vie de la commune, mais qui ne montrent pas d'ambition particulière.

Somme toute, auriez-vous acté la potentielle fusion avec Pierre Bénite - ce qui ferait de ce budget le dernier de la ville d'Oullins ?! Et donc n'avez-vous pas jugé nécessaire d'en faire plus ?

Mais ce manque d'ambition se retrouve aussi dans les arguments que le maire de Pierre Bénite et vous-même avez avancés lors du Facebook Live de la semaine dernière : rien de concret, des hypothèses, des supputations et parfois, des contradictions. En voici quelques exemples.

Tout d'abord, M. MOROGE et vous-même avez parlé du rapprochement entre les 2 médiathèques parmi les éléments pour justifier la fusion. Rappelons toutefois que celle d'Oullins travaille déjà en collaboration avec les médiathèques de Brignais et St Genis Laval sans que nous n'ayons eu à fusionner avec ces deux villes. De plus, votre majorité, sous le mandat précédent, avait fermé l'annexe de la bibliothèque de Montlouis. Se féliciter d'avoir une médiathèque de plus après avoir fermé une bibliothèque, voilà qui est ironique !

Autre argument avancé, par rapport aux écoles cette fois. M. MOROGE a indiqué que des enfants de Pierre Bénite se rendent à l'école Ampère par proximité géographique et qu'une fusion lui éviterait de devoir construire une nouvelle école dans sa ville. Alors, s'il est vrai qu'à Oullins, on a plus l'habitude d'en fermer que d'en ouvrir - la prochaine étant celle du Revoyet - il est quand même incroyable que l'argument de M. Moroge puisse être considéré comme un avantage. Rappelons la citation d'Abraham Lincoln : « si vous trouvez que l'école coûte trop cher essayez l'ignorance ».

Ensuite, j'ai été particulièrement ému par votre prise de position concernant l'hôpital public, que vous avez présenté en grand danger - ce qui est vrai - et en comparant cette situation à celle des collectivités - ce qui est vrai aussi. Mais vous avez oublié de dire que ce sont les conséquences des lois Bachelot et Sarkozy qui ont transformé l'hôpital en entreprise. Mais pour revenir à la fusion, vous avez ajouté que le centre de santé Benoît Frachon à Pierre Bénite intégrerait ainsi Oullins, ce que vous avez présenté comme positif. Permettez-moi de rappeler que dans votre programme vous aviez proposé la création d'une maison de santé à Oullins. Et lorsque je vous en ai parlé l'an dernier, en demandant plutôt un centre de santé, vous aviez répondu que ce projet n'était pas encore programmé et que de nombreux oullinois se rendent déjà au centre de santé de Pierre Bénite.

D'accord, mais du coup, avec ou sans fusion, ils continueront de s'y rendre ! Et la nécessité d'un centre de santé à Oullins est toujours d'actualité.

Maintenant, la question de la sécurité qui semble être le pilier de cette fusion. Rappelons d'abord que les polices municipales de Ste Foy Lès Lyon et de la Mulatière ont mutualisé leurs services sans pour autant avoir besoin que ces communes fusionnent. D'autre part, puisque cette question de la sécurité paraît centrale, je rappelle que je vous ai alertée à plusieurs reprises sur les risques de fermeture du commissariat d'Oullins, avec pour seule réponse de votre part que des discussions étaient en cours... Aujourd'hui il n'y a plus qu'un poste de police fermé le soir et le week-end et nous dépendons du 9^{ème} arrondissement pour police secours ! Nous aurions pu organiser une bataille plus importante avec toutes les communes concernées pour le maintien de ce commissariat, mais vous l'avez refusée. Aviez-vous déjà à l'esprit cette fusion qui permettrait aux 2 polices municipales de compenser la baisse des effectifs de la nationale ?

Au final, s'il y avait un argument à retenir, ce serait le premier qui est venu à l'esprit du maire de Pierre-Bénite lors du Facebook live : les espaces verts d'Oullins et de Pierre-Bénite pourront partager la même tondeuse... Avouons tout de même que c'est un peu court.

Merci.

Mme POUZERGUE.- Merci, je vous redonne la parole M. DELORME pour quelques éléments de réponse.

M. DELORME.- Merci Madame le Maire,

Au préalable, je ne peux pas rester insensible à la sollicitude de M. KOHLHAAS quant à ma santé. En bon professionnel de la santé que vous êtes, je comprends et tiens à vous rassurer à ce sujet.

Plus sérieusement, vous parliez de la capacité de désendettement qui est effectivement en-dessous des 10 ans, et c'est un rapport. Un rapport qui plus est volatile. C'est un indicateur qui met en rapport à la fois le résultat, l'excédent brut, et à la fois l'encours de dette. Et en effet, notre épargne brute est élevée. Ce n'est pas tant que la dette ait drastiquement diminué quoi que nous ayons désendetté, en tout cas que nous n'ayons pas emprunté en 2022, mais on a plus de 5M€ d'épargne et ce n'est pas certain que nous les ayons dans les années à venir. Non pas parce que nous avons dégradé la situation de la Ville, mais tout simplement parce que l'on a des investissements qui ont pu être décalés. Je veux notamment prendre pour exemple la question du restaurant de l'école Marie Curie. On a un décalage ainsi que des recettes structurelles que j'ai citées en introduction qui facialement nous donne un excellent chiffre. Réunion ou non réunion avec Pierre Bénite, on doit très raisonnablement s'attendre à ce que cet indice augmente, mais nous espérons que ce ne soit pas dans les proportions que nous avons connues les années précédentes.

Quant à l'harmonisation entre Pierre Bénite et Oullins, j'entends vos remarques M. KOHLHAAS sur le fait que la structure n'est pas la même, que la politique n'a sans doute pas été la même ces dernières années, mais je tiens à rappeler que jusqu'en 2014, la commune de Pierre Bénite a connu une autre gouvernance. L'histoire n'est donc pas complètement la même, à la fois sur la structure du personnel et sur la structure de dette, ce que vous avez très justement cité. Et le travail préparatoire que Madame le Maire a annoncé sur les prochaines semaines, dans le sens d'une convergence, notamment sur le volet financier, nous offrira, je l'espère et j'en suis convaincu, l'opportunité de vous rassurer sur le point d'atterrissage.

À ce sujet, je veux préciser à Mme SECHAUD que les dynamiques ne sont en effet pas les mêmes entre Oullins et Pierre Bénite, mais ces dynamiques ne s'annulent pas, elles s'additionnent. Toute modeste soit la dynamique, notamment immobilière des bases fiscales de Pierre Bénite - et je veux saluer nos homologues présents aujourd'hui dans la salle - n'annuleront en rien ce dynamisme même modeste et n'annuleront en rien le dynamisme que nous avons à Oullins. Il n'y a pas de perte. On ne peut que gagner collectivement, que ce soit modestement ou de façon plus large. Et puisque nous parlons de la dynamique des bases fiscales, je veux aussi rappeler ce que j'ai dit dans la présentation du rapport, à savoir que cette dynamique ne tombe pas du ciel. Ce dynamisme est dû évidemment à l'arrivée du métro, à notre forte attractivité par rapport à la politique que nous avons mise en place à l'égard des familles, des personnes âgées, aux commerces. Notre dynamisme commercial à Oullins est connu et reconnu de façon générale dans toute la région et c'est aussi grâce à cet aspect-là. Tout cela compte et valorise.

Quant à votre propos M. MANTELET, je suis stupéfait, permettez-moi de le dire lorsque vous nous accusez de manque d'ambition. Nous envisageons 5M€ d'investissements sur l'année 2023, alors il n'y a peut-être pas un investissement majeur comme nous avons pu le connaître avec la médiathèque, avec la construction d'une nouvelle école. Peut-être vous attendiez-vous à une patinoire, un aéroport, que sais-je. Non, à Oullins, nous n'avons pas cette ambition même si nous espérons grandir au 1^{er} janvier 2024 et dans les années à venir mais, en tout cas, nous n'avons pas cette ambition. En revanche, on a une ambition, celle de préparer sereinement et de façon sérieuse le quartier de la Saulaie qui va s'inscrire dans les 10 à 15 prochaines années. Ainsi on a du travail pour ces prochaines années, alors il n'est pas question de lancer un grand projet d'investissement tapageur et tape à l'œil si vous me permettez l'expression. Investir 5M€ dans nos bâtiments, dans nos équipements, c'est peut-être un manque d'ambition pour vous mais, pour nous, c'est le quotidien de tous les oullinois alors c'est ambitieux, sachant que ce n'est pas acquis ni simple compte tenu des difficultés que l'on a pu rencontrer d'un point de vue financier. On continue sur cette voie, à la fois de sérieux et en même temps d'ambition, ne vous en déplaise.

Mme POUZERGUE.- Merci pour ces éléments. Je vous propose de prendre acte sur le fait que nous avons bien eu ce rapport, ce débat d'orientation budgétaire. Qui est d'accord pour prendre acte ?

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.

Mme POUZERGUE.- Je donne la parole à Madame DAUVERGNE pour nous parler de l'attribution d'une bourse initiatives jeunes

-000-

2 – Attribution d'une bourse initiatives jeunes – association Actes Lyon.

Mme DAUVERGNE.- Merci Madame le Maire, Mesdames, Messieurs,

La bourse initiatives jeunes permet d'accompagner les projets des jeunes dans les domaines de l'art, de l'environnement, de la culture, du sport, de la solidarité, ou de la citoyenneté. Elle favorise la participation et l'expression des jeunes, l'apprentissage de la citoyenneté et l'ouverture aux autres. Depuis sa mise en œuvre, la Ville a financé 25 projets.

Un groupe de 5 jeunes, membres de l'association d'étudiants en médecine Actes Lyon a ainsi mis en place un projet de prévention sur l'hygiène et les soins de base en Indonésie dans le village de Bukit Lawang. Du 13 au 20 décembre, ils ont organisé des ateliers ludiques sur l'hygiène buccale et l'hygiène corporelle. Ils ont également participé à la reconstruction du réseau d'eau potable et à la construction de sanitaires décents.

En contrepartie de cette bourse initiatives jeunes, nous demandons aux jeunes qui en ont bénéficié de faire un retour de leur expérience et de leurs actions auprès du Conseil municipal des enfants, ou du Conseil municipal de la jeunesse, ou encore auprès des élèves de nos écoles.

Dans ce cas précis, le groupe rencontrera les jeunes du Conseil municipal de la jeunesse à leur retour pour partager leur expérience et présenter tout ce qu'ils ont pu réaliser sur le terrain. Ces échanges permettront de valoriser les valeurs de solidarité portées par l'association Actes.

Le montant total du projet était de 8 520€ et le montant de la bourse sera versé à une jeune oullinoise Belinda ... pour le compte du groupe puisque la bourse initiatives jeunes versée sous entend qu'il y ait au moins un participant au projet qui soit oullinois.

Nous vous demandons donc d'approuver l'attribution d'une bourse de 500€ versée au groupe Actes Lyon.

Mme POUZERGUE.- Merci Madame DAUVERGNE, j'ai une demande de parole de Madame BELLISSEN.

Mme BELLISSEN.- Merci.

Bien sûr nous allons voter cette délibération, soutien à des jeunes qui s'engagent pour améliorer les conditions de vie et de santé au sein de la population d'un village en Indonésie. Cette délibération porte sur un budget de 500 euros, soit.

Mais je me pose la question de savoir quel sera le prix des études d'impacts préalables à la fusion Oullins – Pierre-Bénite, aurons-nous un détail des frais encourus ? Quel sera le prix de la fusion des services, des systèmes informatiques, et de tous les systèmes d'organisation des villes ?

Allez-vous nous demander notre avis pour ces dépenses avant de les engager ?

Je n'ai pas trouvé de Bourse Initiative Jeunes sur le site de Pierre-Bénite, ainsi cette Bourse sera-t-elle maintenue après la fusion ? Les Pierre-Bénitains l'accepteront-ils ? Si ce n'est pas le cas, quid de ces projets de solidarité ?

Mme DAUVERGNE.- Je suis déçue que vous n'ayez pas abordé le fond de la délibération que je viens de présenter. Cette bourse est un véritable levier pour faire aboutir certains projets de nos jeunes et valoriser leurs engagements. Et bien sûr la bourse initiatives jeunes fera partie des réflexions des différentes actions qui seront engagées dans le projet de ville nouvelle entre Oullins et Pierre-Bénite. Vous avez préféré une intervention politicienne à la valorisation de ce que nos jeunes ont fait auprès de ce village et je le regrette.

Mme BELLISSEN.- J'ai parlé de ce que vous dites, je suis désolée.

Mme DAUVERGNE.- Puisque vous abordez le sujet du projet de ville nouvelle Oullins – Pierre-Bénite, pour ma part, j'adhère totalement et sans réserve à ce projet. La première raison étant la confiance absolue que j'ai en notre Maire, Clotilde POUZERGUE, dans les choix et les orientations qu'elle a toujours faits dans l'unique but d'apporter du bien être aux habitants et de la pérennité des services et équipements offerts par la commune. Un vrai maire se reconnaît à sa vision d'avenir qu'il a pour sa Ville et ses concitoyens. Je pense qu'il y a de vraies passerelles à créer avec la ville de Pierre-Bénite autour de la jeunesse et dans le domaine scolaire notamment. Le travail de concertation qui va s'engager avec les habitants et les parents d'élèves, et de nos jeunes par extension, va sans doute nous permettre de trouver de belles synergies et d'étoffer nos propositions. Dans tous les cas, je vous rappelle que nous sommes vraiment engagés derrière Madame le Maire pour lancer ce projet dont je suis persuadée que c'est un vrai projet d'avenir pour notre territoire.

Mme POUZERGUE.- Pour compléter par rapport à vos questions très concrètes, ce travail va s'engager dans les semaines et les mois à venir donc on aura évidemment des réponses très concrètes à apporter pour ce type de questions.

Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.

Mme POUZERGUE.- Je vous remercie pour cette unanimité dont je ne doutais pas d'ailleurs. Je donne à nouveau la parole à Monsieur LAFORETS pour nous parler d'une convention de partenariat relative à l'apiculture en milieu urbain.

-000-

3 – Convention de partenariat relative à l'apiculture en milieu urbain.

M. LAFORETS.- Merci Madame le Maire, Mes chers collègues,

Depuis 2014, la Ville a mis en place une activité apicole au sein du parc Chabrières. Un rucher est aménagé à proximité de la roseraie.

Cette activité permet de sensibiliser le plus grand nombre à la biodiversité. En effet, les ruches sont visibles par les très nombreux visiteurs du parc. M. DELPORTE, apiculteur mandaté par la ville d'Oullins en 2022 a manifesté son attention de poursuivre cette action en 2023. Il souhaite également inclure son épouse, Mme DELPORTE, pour la réalisation des missions pédagogiques. Il souhaite un réajustement du prix du miel de 10,50€ à 15€/kg.

Je vous propose d'approuver le partenariat avec l'apiculteur ainsi que d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat relative à l'apiculture.

Mme POUZERGUE.- Merci Monsieur LAFORETS, j'ai une demande d'intervention de Monsieur HEBERT.-

M. HEBERT.- Merci Madame la Maire, bonsoir à toutes et à tous,

Je suis un peu surpris, gêné aux entournures par cette délibération que nous allons bien sûr voter. Je suis gêné par rapport à la formulation car à la première ligne de cette délibération, on peut lire « Face au déclin accéléré des abeilles, la ville d'Oullins lutte contre leur disparition et sensibilise la population ». Cela donne à penser qu'une action efficace contre l'effondrement de la biodiversité est menée ici.

Vous mettez à disposition d'un apiculteur un rucher pour exploitation, en l'état, pour 1 an :

- Moyennant l'achat de 50 à 250 pots de miel d'1kg à l'effigie de la ville d'Oullins.
- Et l'obligation pour l'apiculteur de mener - au maximum - 4 actions de sensibilisation par an.

Cela m'évoque deux réflexions. La première, c'est que cela constitue un joli support de communication, des pots de miel à offrir, ou des lignes à publier dans le Profil Mag.

La deuxième, c'est qu'il est question de 4 actions de sensibilisation par an, mais quand on utilise les termes de « face au déclin accéléré des abeilles » c'est peu. Cela ne semble pas être en relation avec l'action à mener. Je trouve que c'est un moyen facile de s'acheter une communication.

D'autant plus que vous avez refusé de voter un vœu de notre opposition en octobre 2020 : contre la réintroduction des néonicotinoïdes que vos collègues LR portaient à l'Assemblée Nationale.

Ce poison qui tue les abeilles, les oiseaux, les papillons, les insectes et qui continuera de produire des effets longtemps après leur dissémination dans l'environnement. Cela me rappelle les polluants éternels d'ARKEMA.

Les néonicotinoïdes, ce poison qui, objectivement, tue plus d'abeilles que nos ruches n'en sauvent malheureusement !

Ma première requête : s'il serait possible à l'avenir de faire attention au vocabulaire employé pour ne pas induire en erreur quant à la portée réelle des actions produites.

Ma seconde requête : est-ce que Pierre Bénite donne aussi des ruchers à exploiter pour lutter contre le déclin des abeilles ?

Enfin, vous évoquiez dans votre Facebook live avoir mené pour cette fusion un travail préparatoire - et je vous cite - mené de façon sérieuse et avoir bénéficié d'un accompagnement par un cabinet spécialisé. Quelles en sont les conclusions sur le plan de la pollution et de la biodiversité ?

J'en profite pour vous poser plusieurs questions :

- Quel est le cabinet qui vous a accompagné ?
- Comment la mission a-t-elle été financée ?

Il ne nous semble pas avoir vu ces éléments dans les décisions du Maire. Je vous remercie.

M. LAFORETS.- Quand j'ai entendu le début de votre intervention, j'ai commencé à écrire quelques mots et j'étais prêt à vous féliciter d'être resté sur le fond. Pour tout vous dire, quand j'ai lu votre demande d'intervention sur cette délibération, j'étais ravi du fait que nous allions parler de nos espaces verts et du travail formidable de nos jardiniers sur Oullins. Nous aurions pu parler des 500 arbres qui viennent d'être plantés dans le parc Chabrières.

D'ailleurs, je profite de la présence du public et de la presse pour d'ores et déjà vous inviter à notre prochaine fête de l'Iris qui aura lieu les 13 et 14 mai prochains.

Comme vous vous inquiétez de la quantité de miel, aucun souci, nos abeilles se plaisent à merveille dans notre parc Chabrières et nous avons de quoi fournir tous les mariages.

En ce qui concerne les produits chimiques à Oullins et notamment les néonicotinoïdes, je vous rassure, nous n'en utilisons pas et nous n'utilisons aucun produit chimique dans aucun de nos espaces verts.

En ce qui concerne le déclin de la biodiversité et notamment des abeilles, le rucher n'est pas là pour protéger les abeilles. C'est vraiment un outil pédagogique pour que le grand public puisse se rendre compte de la vie des abeilles. Ce qui est vraiment intéressant pour la nature, ce sont les abeilles sauvages qui n'habitent pas dans des ruches et on a d'autres démarches beaucoup moins visibles pour les protéger.

J'espère avoir été clair dans mes explications.

Mme POUZERGUE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.

Mme POUZERGUE.- Je vous remercie pour cette unanimité. Madame MARTELLACCI, vous avez la parole au sujet de la candidature au Label 100% EAC.

-000-

4 – Candidature au Label 100% EAC (Éducation Artistique & Culturelle)

Mme MARTELLACCI.- Merci Madame le maire, Mesdames, Messieurs,

Cette délibération porte sur la candidature de la ville d'Oullins au label 100% EAC. Un label qui a été lancé en 2021 par le Ministère de la Culture et le Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse. Il a pour objectif que chaque jeune d'un territoire de 0 à 18 ans bénéficie d'un parcours cohérent en matière d'éducation artistique et culturelle.

Aujourd'hui, la ville d'Oullins au travers des actions pédagogiques annuelles développe déjà beaucoup de projets auprès des établissements scolaires, notamment par le biais de nos intervenants en musique dans les écoles, mais sans valorisation ni visibilité auprès du grand public.

Il y a également de nombreuses initiatives de nos partenaires associatifs qui font le travail remarquable dans ce domaine, dans tous les temps de développement de l'enfant et tout particulièrement dans post et le périscolaire.

Tout comme le label Ville Active & Sportive, ce label 100% EAC ne s'accompagne pas d'une subvention supplémentaire, mais permet de donner de la visibilité à l'engagement de notre collectivité tout en permettant de fédérer des acteurs, de

mobiliser d'autres partenaires, de pérenniser les dispositifs déjà existants et développer de nouveaux projets.

En termes de calendrier, la candidature doit être déposée au plus tard fin avril pour être instruite pendant l'été en vue d'une attribution au label en septembre 2023 pour une durée de 5 ans.

Je vous remercie de votre attention.

Mme POUZERGUE.- Merci Madame MARTELLACCI, j'ai une demande d'intervention de Monsieur BAARSCH.

M. BAARSCH.- Madame la Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Merci de me donner la parole.

Cette annonce du vingt février n'était pas une blague anticipée du premier avril ! Quelle mouche a donc pu piquer notre maire pour faire une telle proposition, en cachette de tous, de ses conseillers, de ses concitoyens.

Ce serait-elle faite manipuler par son voisin Pierre-Bénitain, sous l'ombre protectrice du président de la région. Quel grand dessein derrière cette stupéfiante déclaration, qui est à la manœuvre ?

Nous sommes surpris, Madame la Maire, de vous voir accepter une telle situation. Vous semblez bien installée dans votre rôle, bien entourée par vos conseillers, conseillères, bien assistée par les services de la mairie.

Vous avez des convictions qui parfois sont souvent loin des nôtres, même souvent loin des nôtres. Mais sur la culture, nous avons une vision commune, faire rayonner le théâtre de la Renaissance, développer la Maison de la Jeunesse et de la Culture. Nous en avons encore la preuve avec cette délibération de Charte pour l'éducation artistique et culturelle que nous approuvons. Mais alors sur ces bases culturelles ambitieuses, quelles sont les vôtres ? Comment imaginez-vous l'avenir du théâtre ?

Que dire de la MJC qui est en train de passer par un étroit goulet qui devrait l'amener à une renaissance après la situation délicate qu'elle vient de connaître. Quelle stabilité budgétaire lui est proposée ?

Quel est le projet culturel de M. MOROGE ? Son étroite relation politique avec l'imprévisible Laurent Wauquiez qui a déjà supprimé au théâtre des dizaines de milliers d'euros de subvention l'année passée, reflète-elle sa conception de la culture ?

Pour résumer, Laurent Wauquiez assume de mettre la culture au régime sec dans la région qu'il préside. Cent-quatre-vingt institutions, festivals, compagnies de

danse ou de théâtre voient leurs subventions baisser, voire carrément supprimées. Au total, ce sont quelques quatre millions d'euros qui sont ainsi effacés. Quand la culture est prise en otage dans des règlements de compte politiques, quand elle devient un enjeu idéologique, le pire est à craindre et tout le monde finit par y perdre : les artistes, le public, et les lieux de culture.

Lors de l'annonce de la suppression de la subvention en conseil d'administration du théâtre, Madame la Maire, vous aviez alors manifesté une authentique irritation vis à vis de la décision et de son auteur, était-ce de la comédie ?

Et maintenant, quelles garanties pouvons-nous espérer pour une continuité budgétaire ?

Nous sommes vraiment inquiets, quel est l'avenir de la culture dans cette fusion ?

Mme MARTELLACCI.- Je voudrais d'abord vous remercier de soutenir cette délibération qui est consensuelle sur le fond, mais vous n'avez pas pu résister à la tentation de faire une intervention très politicienne et très décevante.

Vous auriez pu vous intéresser au fond de cette délibération qui méritait que l'on souligne la richesse de l'éducation artistique et culturelle à Oullins, vous qui défendez tant le travail de la MJC et le travail formidable fait dans ce domaine par les différents acteurs.

C'est dommage également que vous ayez raté l'opportunité de nous parler des belles synergies qu'il peut y avoir avec Pierre-Bénite en matière de politique culturelle. Vous qui aimez tant le Théâtre, Monsieur BAARSCH, Pierre-Bénite dispose d'un très bel équipement, la Maison du peuple, que je vous invite à découvrir, si ce n'est pas déjà fait.

Pour ce qui est du projet de commune nouvelle, je soutiens entièrement la démarche et je crois sincèrement que l'offre culturelle s'en trouvera améliorée pour nos habitants, contrairement à ce que vous avez dit, dans la lignée de cette belle dynamique qui est en cours sur notre territoire pour le Défilé de la Biennale de la danse. Une dynamique formidable qui se poursuit avec trois communes, comme quoi cela est possible.

Pas d'inquiétude non plus du côté des acteurs de la culture. Vous êtes au conseil d'administration au théâtre avec moi et nous n'avons pas dû entendre la même chose cette semaine puisque le directeur du théâtre La Renaissance, Gérard LECOINTE, a dit en conseil d'administration avoir toute confiance en Madame le Maire et en l'équipe municipale pour la suite.

Je me permets de redire que j'ai également toute confiance en Madame le Maire pour conduire ce beau projet.

Mme POUZERGUE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.

Mme POUZERGUE.- Je vous remercie. Je donne la parole à Monsieur DELORME concernant un soutien aux victimes du tremblement de terre en Turquie et en Syrie.

-000-

5 – Soutien aux victimes du tremblement de terre en Turquie et en Syrie.

M. DELORME.- Merci Madame la Maire, Mes chers collègues,

Le 6 février, deux séismes de magnitude 7,8 et 7,5 ont frappé le Sud-Est de la Turquie et le Nord de la Syrie.

On dénombrerait 40 000 morts au total, sans compter les blessés, les disparus et les immeubles effondrés. Ce bilan s'alourdit malheureusement jour après jour.

Face à cette catastrophe, comme elle l'a déjà fait par le passé, la Ville d'Oullins souhaite apporter son soutien aux habitants sinistrés de Turquie et de Syrie. Il est donc proposé de verser une subvention de 2 500 euros à la Fondation de France.

Je vous remercie.

Mme POUZERGUE.- Une demande d'intervention de Madame BADR-VOVELLE.

Mme BADR-VOVELLE.- Merci Madame la Maire,

Nous saluons bien sûr cette initiative de soutien aux populations turques et syriennes suite au tremblement de terre en Anatolie-Arabie.

Notre question est la suivante : La ville de Pierre-Bénite a-t-elle eu ou envisage-t-elle d'avoir la même démarche ?

Question qui se pose à l'identique et pour les mêmes raisons sur les sujets de la ville 30, de la piétonisation des abords des écoles et la végétalisation de leurs cours : qu'en est-il à Pierre-Bénite ?

Enfin, comment peut-on justifier par la nécessité des consultations démocratiques le degré zéro d'avancement du projet de piétonisation des abords des écoles, j'insiste, votés il y a 2 ans, quand de tels préalables démocratiques à un projet de tout autre envergure sont tenus pour superflus. Merci.

Mme POUZERGUE.- Je vous remercie du soutien que vous apportez à cette délibération que je mets immédiatement aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.

Mme POUZERGUE.- Merci. Nous terminons ce Conseil avec le vœu de Madame SECHAUD.

-000-

6 – Vœu achat groupé d'énergie pour la mise en place d'un bouclier tarifaire pour les collectivités locales.

Mme SECHAUD.- Merci. Je tiens à préciser que ce vœu n'est pas écrit de ma main, mais qu'il émane du SIGERLY auquel adhère la ville d'Oullins comme 65 autres communes dont certaines qui ne sont pas dans la Métropole de Lyon.

Ce vœu concerne la demande auprès de l'État pour un bouclier tarifaire pour l'achat des énergies dont chaque collectivité locale a besoin et dont on connaît le surenchérissement depuis l'année dernière, c'est-à-dire depuis l'agression de la Russie en Ukraine avec une hausse des matières premières et des énergies.

Mme POUZERGUE.- Je donne la parole à Monsieur SACHOT pour vous répondre.

M. SACHOT.- Madame SECHAUD nous sommes tout à fait d'accord avec vous. Il y a urgence pour que le gouvernement se saisisse du sujet sur la question du coût de l'énergie. J'en veux pour preuve que ce document a été présenté au SIGERLY et que la commune d'Oullins avait voté favorablement.

En effet, la question du prix reste un axe principal de notre quotidien, aussi bien le nôtre que celui des oullinois, mais cela ne doit pas occulter le fait qu'il faut travailler aussi sur les autres aspects tels que la sobriété énergétique, l'efficacité de nos équipements, ainsi que sur le volet des énergies renouvelables.

Je tiens à souligner que l'ensemble des équipes et des habitants a joué le jeu car quand on a lancé le plan de sobriété en octobre 2022 au vu des annonces gouvernementales, l'objectif de la commune était de faire une réduction de 10% en électricité et de 10% en gaz.

À la suite d'un très grand travail fourni par les équipes municipales et les services, nous avons pu obtenir les chiffres de consommation réelle, avec une baisse de 20% sur l'électricité et une baisse de 16% sur le gaz. Tout le monde a vraiment compris l'intérêt. Mais comme vous le savez, cela ne suffira pas à passer le cap pour la suite. On ne peut que se féliciter de ce travail mais après.

Vous avez évoqué tout à l'heure, Mme SECHAUD, cette hypothétique étude qui a bien avancé. On est en train de finaliser les résultats et on devrait pouvoir présenter dans les prochains mois les résultats de ce schéma directeur des énergies et du patrimoine.

C'est pour cela que je pense qu'il n'y aura aucune difficulté de la part de l'équipe pour voter favorablement à votre vœu.

Mme POUZERGUE.- Même si nous l'avions adopté au SIGERLy lorsqu'il a été présenté au mois de novembre. Je mets ce vœu aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ.

Mme POUZERGUE.- Je vous remercie. Une fois n'est pas coutume. Vous voyez que même sur des sujets comme celui-ci, quand il n'y a pas de grande polémique, il est tout à fait possible de pouvoir adopter des vœux.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 6 avril prochain et les commissions thématiques se dérouleront les 28 et 29 mars. Merci à vous, bonne soirée.

-000-

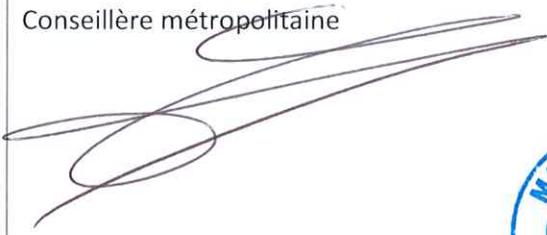
-La séance est levée à 20 H 35.-

-00000000-

Procès-verbal envoyé aux élus le 24/03/2023

Procès-verbal approuvé lors du Conseil municipal du 06/04/2023

Procès-verbal mis en ligne le 07 / 04 / 2023

<p>Madame Clotilde POUZERGUE Maire Conseillère métropolitaine</p> 	<p>Le secrétaire de séance Monsieur Pierre LAFORETS</p> 
---	---



